CS1000 – Garantie limitée du consommateur 2015

Cette garantie limitée s'applique uniquement au premier acheteur dont le nom figure sur la facture du CS1000 (cette garantie n'est pas transférable), acheté après le 1er janvier 2015 et installé pour un usage récréatif. La garantie débute à la date d'achat d'initial du CS1000.

CE QUI EST COUVERT

- **Cinq (5) ans sur la structure -** Le cadre en aluminium, les supports et les extrusions télescopiques sont garantis contre les fissures, la déformation et la fatigue, en raison de défauts de fabrication ou de matériau, pour une période de cinq (5) ans, à compter de la date d'achat initial.
- **Deux (2) ans sur la coquille** - Le revêtement de fibre de verre est garanti contre les fissures pour une période de deux (2) ans, à compter de la date d'achat initial. Une certaine décoloration ou altération de la surface ainsi qu'une abrasion de la surface se fera naturellement au fil du temps et ne sont pas considérées comme des défauts. Une mauvaise chimie de l'eau du spa et l'utilisation abusive des produits chimiques du spa peuvent causer une décoloration de la coquille intérieure. La décoloration de la coquille intérieure n'est pas considérée comme un défaut et n'est donc pas couverte par cette garantie.
- **Trois (3) ans sur la peinture en poudre** - La peinture en poudre sur toutes les surfaces en aluminium est garantie contre l'écaillage et le pelage pour une période de trois (3) ans à compter de la date d'achat initial. Une certaine décoloration ou altération de la surface et une abrasion de surface se fera naturellement au fil du temps et ne sont pas considérées comme des défauts. L'écaillage de la peinture en poudre peut se produire lors de l'assemblage et l'entretien du CS1000. Ces écaillages ne sont pas couverts par la garantie.
- **Deux (2) ans sur les composants mécaniques**- Les composants mécaniques, notamment; le moteur, les chaînes, les arbres de transmission et les mécanismes de levage sont garantis contre les défaillances dues à des défauts de fabrication ou de matériau pendant deux (2) ans à compter de la date d'achat initial.
- **Deux (2) ans sur les composants électriques**- Les composants électriques, notamment; le câblage, le filage électrique et l'interrupteur à clé, sont garantis contre les défaillances dues à des défauts de fabrication ou de matériau pendant deux (2) ans à compter de la date d'achat initial.
- **Garantie pour les autres composants** – Pour tous les autres composants non mentionnés spécifiquement, incluant, mais non limité : la batterie, les joints d'étanchéité et tous les autres accessoires; ceux-ci sont garantis contre les défauts de fabrication ou de matériau jusqu'au moment de la livraison et de l'installation du CS1000.

NATURE DE LA GARANTIE

La garantie pour la série CS1000 couvre les pièces et la main-d'œuvre pour les douze (12) premiers mois suivants l'achat. Après cette période initiale de douze (12) mois, la garantie continue de couvrir 100 % des pièces de remplacement, jusqu'à la fin des termes décrits dans cette garantie limitée. Canimex inc. ne couvrira pas les frais de déplacement ni les frais reliés au retrait de la pièce défectueuse ni au remplacement de celle-ci, toutefois, dans certains cas, le distributeur peut facturer des frais de déplacement raisonnables. Toutefois Canimex inc. couvrira les frais d'expédition des pièces pour les 90 premiers jours suivant la date d'achat initial. Contactez votre distributeur pour les détails concernant le paiement de ces frais.

PERFORMANCE

Pour faire une réclamation en vertu de cette garantie, vous devez contacter votre distributeur le plus rapidement possible et vous assurer de prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger le CS1000 de dommages éventuels. Sous présentation d'une preuve d'achat, Canimex inc. vous contactera afin de corriger le défaut, sous réserve des modalités et conditions spécifiées dans le document de garantie. Il est de la responsabilité du propriétaire du CS1000 de donner accès à la pièce à réparer. Dans le cas où le CS1000 devrait être amené à un atelier de réparation, les frais reliés au retrait puis à la réinstallation du produit seront la responsabilité du propriétaire. Le remplacement de l'unité complète ou d'une partie de celle-ci ne prolongera pas la période de garantie initiale du CS1000. Si vous ne parvenez pas à obtenir le service demandé chez le distributeur, contactez le service à la clientèle de Covana chez Canimex inc. 1 877 278-8010 ou par courriel au service@covana.com

LIMITATION DE LA GARANTIE

Cette garantie limitée est nulle et non avenue si (i) Canimex inc. détermine que le CS1000 a fait l'objet d'altération, de négligence, d'abus, de mauvais réglage ou d'une mauvaise installation (ii) utilisé avec un équipement non couvert par cette garantie, (iii) installé ou relocalisé, et ce dans la mesure où les problèmes sont attribuables à l'installation ou à la relocalisation (iv) installé sur une surface autre que celles recommandées dans le manuel d'installation et/ou (v) bris causé par un accident, une catastrophe naturelle ou d'autres causes indépendantes de la volonté de Canimex inc. Le propriétaire du CS1000 est responsable de toutes les réparations effectuées par une personne autre que le détaillant autorisé.

AUTRES LIMITATIONS

Cette garantie limitée remplace toute autre garantie expresse ou implicite. Toute réparation effectuée en vertu de cette garantie doit être réalisée par un distributeur autorisé ou Canimex inc. Le client ne doit en aucun temps démonter le CS1000 et toute tentative de démontage du système autre que celles décrites ici constitue une modification ou une altération au CS1000 et pourrait annuler la présente garantie. Nul autre que Canimex inc., n'est autorisé à modifier, de quelque façon que ce soit, la présente garantie limitée. L'installation du CS1000 sur une surface autre que celles décrites dans le manuel d'installation annulera la garantie. Cette présente garantie sera automatiquement annulée si vous faites un usage non résidentiel du CS1000 ou un usage autre que ce pour quoi il est destiné.

285, Saint-Georges, Drummondville (Québec) J2C 4H3, Canada admin@covana.com 1 877-278-8010 819 477-7212

AVERTISSEMENTS ET DROITS LÉGAUX

Des droits spécifiques vous sont accordés en vertu de la présente garantie limitée. Il est possible que vous ayez d'autres droits selon votre pays, votre état ou votre province de résidence. Le cas échéant, la responsabilité de Canimex inc., en vertu de la présente garantie limitée, ne doit en aucun cas excéder le montant originalement payé pour le produit défectueux. Vous devez nous retourner le formulaire d'enregistrement de la garantie, dûment rempli, dans les plus brefs délais, à l'adresse indiquée (courriel ou postale) afin de protéger vos droits en vertu de cette garantie.

285, Saint-Georges, Drummondville (Québec) J2C 4H3, Canada admin@covana.com 1 877-278-8010 819 477-7212